



Formation spécialisée du comité social d'administration de Lille du mercredi 5 juin 2024

Madame la Présidente,
Madame la Procureure,
Monsieur le Directeur de Greffe,
Mesdames et Messieurs les membres de la FSS TJ Lille,
Mesdames et Messieurs

Tout d'abord, nous aurons un mot pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle présidente du Tribunal judiciaire de Lille.

Vous êtes arrivée en début de semaine, et vous voilà ici, avec nous, à la formation spécialisée du comité social d'administration de Lille confrontée au dossier brûlant du nouveau palais de justice.

Si le dossier du palais de justice est dans les esprits de tous, fonctionnaires, magistrats et avocats, il ne doit pas occulter d'autres sujets.

Notamment, l'UNSa SJ-USM tient à relever l'inquiétude des agents qui sont en première ligne, ceux qui accueillent ou renseignent le justiciable.

Ces agents sont principalement ceux qui exercent au SAUJ, mais pas seulement, les greffiers et magistrats d'audience ou qui exercent en cabinet ne sont pas épargnés.

Ils doivent faire face de plus en plus régulièrement aux incivilités et, plus gravement, aux menaces verbales et physiques de certains justiciables.

Des fiches « incidents » sont remplies, et le plus souvent, des plaintes déposées.

L'UNSa SJ – USM s'interroge néanmoins sur la protection et la sécurité de ces agents exposés quotidiennement, alors même que la sécurité des juridictions n'est plus assurée par des réservistes de la police mais par des agents de sécurité.

Pour revenir sur le sujet du nouveau palais, l'UNSa SJ – USM relève qu'il suscite de la consternation et bon nombre d'interrogations.

Comment en est-on arrivé à constater aujourd'hui que le nouveau palais sera trop petit alors que depuis l'origine du projet, seul contre tous, l'APIJ assurait que le nouveau palais n'était pas sous dimensionné.

Chacun à son niveau avait alerté de la difficulté prévisible. Prévisible, puisque que nous savions déjà que les effectifs de fonctionnaires, contractuels et magistrats étaient insuffisants.

Prévisible aussi, puisque le nombre de saisines et de dossiers au pénal ne pouvaient que s'accroître d'une année sur l'autre et que des recrutements s'imposaient.
Prévisible encore puisqu'un nouveau palais, c'est pour au moins les cinquante prochaines années.
Personne n'a été entendu. C'est la chronologie d'un désastre annoncé !

Autre point de consternation, depuis presque quatre ans, il n'y a plus de communication ou d'échanges sur la réalisation du projet entre l'APIJ et les personnels du TJ de Lille. Et c'est dans la presse locale, Voix du Nord ou Nord Éclair, jusqu'aux journaux TV nationaux, que les principaux concernés apprennent l'évolution du projet et les perspectives diverses pour pallier au manque de place du nouveau palais.

Ainsi, après avoir appris que le tribunal actuel serait pour partie conservé, tout comme la location de la Halle au sucre, un autre bâtiment extérieur serait à l'étude. La mairie de Lille serait à la manœuvre et la reprise d'un ancien bâtiment d'une école de commerce (IAE – article de la VDN du 4 mai 2024), proche géographiquement du nouveau palais serait également envisagé. Dans un reportage TV du 13 mai 2024, il est même fait état de la réhabilitation d'un autre bâtiment, sans plus de précision.

L'UNSa SJ – USM s'étonne. De la place à proximité du nouveau palais, il y en aurait eu, si telle était la volonté, pour la construction d'un autre bâtiment. Dans un article de Nord Éclair du 13 mars 2024, il est fait état de la validation par la ville de Lille d'un champ de panneaux photovoltaïques entre Lille et la Madeleine de 40 000 m² !

Face à ce manque criant de communication et de transparence, l'UNSa SJ – USM regrette, au côté de tous les agents, fonctionnaires et magistrats, de ne plus être impliqués dans le projet depuis plusieurs années.

De nombreuses questions se posent et les inquiétudes sont grandes :

- Le tribunal actuel sera-t-il finalement conservé ou non ?
- S'il devait être conservé, cette solution sera-t-elle provisoire ou pérenne ?
La différence est importante pour ceux qui ne rejoindront pas le nouveau palais.
- Les fonctionnaires seront-ils impliqués dans le macro-zoning ? Il est dit que seuls les services pénaux rejoindraient le nouveau palais, qu'en est-il ?
- Quid de la restauration ? Il sera impossible pour ceux qui resteraient dans l'ancien palais de déjeuner dans le nouveau palais, faute de temps. Leur sera-t-il dévolu un temps supplémentaire pour aller déjeuner dans le nouveau palais ?
Il y aurait entre vingt et trente minutes à pied entre les deux sites.
- La même question se pose pour le parking, pour ceux qui se garaient sur un site et travailleraient sur l'autre site.

Ainsi une multitude de questions voit le jour au fur et à mesure que le chantier n'évolue pas comme prévu et que des aménagements en urgences sont réalisés.

C'est toujours par les médias qu'on apprend qu'il est demandé aux ouvriers des modifications et adaptations possibles du chantier pour envisager ce qui devra être sacrifié ou supprimé.

En résumé, nous avons bien compris que le projet du nouveau palais était bien mal engagé.

Aussi, il serait important de renouer le dialogue avec l'ensemble des personnels, en impliquant les organisations syndicales qui ont répondu favorablement à une visite du chantier et qui restent dans l'attente d'une date de visite.

L'équipe UNSa SJ – USM